



AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO
2023-348

Veillez prendre note que lors d'une séance extraordinaire tenue le 6 juin 2023, la Municipalité de Saint-Samuel a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2023-348 modifiant le règlement de zonage n° 216 de la Municipalité de Saint-Samuel ».

Le règlement n° 2023-348 vise à modifier le règlement de zonage afin :

- D'autoriser l'usage « Maison mobile » dans la zone agricole « A2 ».

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 29 juin 2023 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL, CE 12 AOÛT 2023

Jessica Després

Directrice générale greffière-trésorière par intérim

Donné à Saint-Samuel, ce 12^e jour d'août 2023.